



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration liminaire FS-SSCT Académique 2 mars 2023**

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail académique est réunie pour la première fois en plénière ce jour et la première partie de l'instance sera consacrée à son installation. Les nombreux travaux menés dans le cadre du CHSCT dans notre académie, l'investissement des membres FSU représentants des personnels alertant souvent sur des situations de terrain, porteurs de propositions toujours - en faveur de l'amélioration des conditions de santé et de travail doivent vous avoir convaincu Madame la présidente, Monsieur le secrétaire général et Mesdames et Messieurs qu'entretenir un dialogue constant et de qualité sur les sujets Santé sécurité et conditions de travail des personnels, au sein de l'instance dédiée est une stratégie gagnante pour la qualité du service public. A ce titre, nous avons dénoncé et contestons toujours la disparition des CHSCT et nous gageons que le rectorat de Lille s'inscrira dans la continuité des travaux précédents et garantira un fonctionnement de qualité en réunissant l'instance et les groupes de travail qui s'y rapportent tant que de besoin. Et malheureusement, il faut aujourd'hui encore rappeler, alerter sur l'état d'épuisement d'un grand nombre de personnels et le sentiment d'écœurement face aux méthodes et réformes tant ministérielles que gouvernementales.

Nous devons, encore une fois, alerter, car notre ministre semble comme le précédent ne pas prendre la mesure de la dégradation profonde des conditions de travail qui touche l'ensemble des personnels de notre ministère. Toutes les enquêtes, y compris celles du ministère, le montrent.

Alors que la charge de travail à son maximum, le ministre entend conditionner une hypothétique revalorisation à une augmentation du temps et de la charge de travail. La crise du recrutement, la hausse du nombre de démissions, et de demandes de ruptures conventionnelles ne suffisent pas visiblement à prendre la mesure de l'urgence.

Pour tous les personnels les conditions de travail se détériorent, avec la diminution des emplois à tous les niveaux pour tous les métiers et toutes les missions, avec l'augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge, l'empilement des demandes institutionnelles toujours plus conséquentes, et pour les personnels administratifs de nouvelles conditions de relations hiérarchiques (loi 3DS) et de nouveaux outils parfois inadaptés et/ou non fonctionnels.

Dans ce contexte, le ministre a mis en œuvre la suppression de la technologie en sixième sans texte réglementaire pour financer et loger dans les 26 heures élèves hebdomadaires un accompagnement en mathématiques ou en français. Par voie de presse, une fois encore, le ministre déstabilise l'ensemble des disciplines et met clairement en danger les postes d'enseignants.

Par ailleurs, les professeurs des écoles seraient encouragés à s'inscrire dans le dispositif de soutien aux élèves de 6ème sans que soit prise en compte leur surcharge de travail évaluée à 43 heures hebdomadaires. Dans certaines circonscriptions de notre académie, des pressions hiérarchiques sont déjà exercées sur les enseignants. La mise en place d'animations pédagogiques

le mercredi après-midi ne saurait être une solution à ce dispositif, tant cela dégraderait encore davantage les conditions de travail des professeurs des écoles.

En lycée, la mise en œuvre de la réforme du lycée général du ministre précédent continue de mettre en tension les personnels comme les élèves et leur famille, mais rien ne change. La réforme envisagée de la voie professionnelle et les expérimentations déjà en cours à travers le CNR ("Notre école, faisons-la ensemble") inquiètent et mobilisent fortement les personnels concernés.

Au delà de l'intérêt de ces choix pour le service public d'éducation, les conséquences sont déjà bien réelles pour les collègues concernés, l'état employeur a pourtant obligation de prévenir l'impact de ses réformes sur la santé des agents. Qu'à prévu le rectorat de Lille pour évaluer l'impact de ces décisions et en prévenir les effets délétères ?

Tous les personnels de l'EN font part de leur épuisement, de leur usure au travail. Le projet de réforme des retraites qui engagerait les personnels à allonger encore la carrière est à ce titre intolérable pour les personnels. La pénibilité de nos métiers n'est pas reconnue, les moyens en médecine du travail sont indécents et la perspective unique de médicalisation des fins de carrière n'est pas une solution et au final aura un coût financier et médical important. Pour preuve, la prise en compte du handicap est déjà insuffisante faute de moyens.

Au niveau de l'académie, il semblerait qu'un grand nombre de dossiers concernant des aménagements pour handicap n'ont pu être traités faute de budget suffisant. Certaines collègues se retrouvent à attendre depuis presque un an du matériel pourtant indispensable à l'exercice de leur métier comme des appareils auditifs par exemple sans même être sûrs de les obtenir. Peut-on connaître les raisons de ces difficultés et comment l'académie compte intervenir rapidement pour permettre à ces personnels d'exercer dans des conditions acceptables compte tenu de leur handicap ?

Nous pourrions citer également la fin du dispositif de reconversion, les droits des agents ne sont pas mis en œuvre et sont restreints, ce qui porte un large coup à l'attractivité des métiers. Il y a urgence à agir différemment, urgence à mettre en place des dispositifs de prévention primaire et à pratiquer une autre politique pour l'Éducation nationale. La FSU au sein de cette nouvelle instance FS-SSCT portera la voix des agents et une ambition forte en faveur de la santé des personnels et au-delà pour la qualité du service public d'éducation.